

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DE LA MAQUETTE DU BP 2022
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALON DE PROVENCE

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. A cet égard, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

L'introduction de la M14, de même que la réforme de cette nomenclature en 2006 a simplifié les maquettes budgétaires. Pour autant, celles-ci restent complexes.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 7 289 210,12 € en 2022. Les tableaux ci-dessous retracent les évolutions entre le BP de l'année 2021 et le budget de l'année 2022 sur les principaux postes de dépenses et recettes. Les opérations comptables spécifiques (amortissement, dépenses imprévues...) ont été omises par souci de simplification.

Le CCAS intègre les évolutions de ses recettes pour couvrir ses dépenses de fonctionnement courant et ensuite fixer le niveau d'investissement en garantissant les grands équilibres financiers de la collectivité.

Les recettes de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	DEFINITION	BUDGET 2021	BUDGET 2022	EVOLUTION EN €	EVOLUTION EN %
C013	ATTENUATIONS DE CHARGES	Essentiellement, remboursement des frais de personnel notamment comptabilisation des aides de l'état lors de l'emploi de CAE ou emploi d'avenir	65 000,00 €	48 850,00 €	- 16 150,00 €	-24,85%
C70	PRODUITS SERVICES.....	produit des usagers (crèche, seniors...)	842 300,00 €	839 000,00 €	- 3 300,00 €	-0,39%
C74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	Essentiellement les subventions de fonctionnement de la Ville, de la CAFet du Département	5 444 801,70 €	5 167 227,06 €	- 277 574,64 €	-5,10%
C75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	Ajustement des centimes pour le prélèvement à la source	90,11 €	10,00 €	- 80,11 €	-88,90%
C77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits par nature difficilement prévisible comme un remboursement d'assurance	10 000,00 €	5 799,12 €	- 4 200,88 €	-42,01%
	RECETTES REELLES		6 362 191,81 €	6 060 886,18 €	- 301 305,63 €	-4,74%

Les dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	DEFINITION	BUDGET 2021	BUDGET 2022	EVOLUTION EN €	EVOLUTION EN %
C011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité	778 583,00 €	700 435,61 €	- 78 147,39 €	-10,04%
C012	CHARGES DE PERSONNEL	dépenses de personnel	5 312 218,00 €	5 401 185,00 €	88 967,00 €	1,67%
C65	AUTRES CHARGES DE GESTION	Aide sociale et subventions associations	549 802,00 €	186 691,00 €	- 363 111,00 €	-66,04%
C66	CHARGE FINANCIERE	charges liées à la dette (ligne de trésorerie)			- €	ns
C67	CHARGE EXCEPTIONNELLE	Charges par nature difficilement prévisibles	4 000,00 €	12 750,00 €	8 750,00 €	218,75%
C68	DOTATION AUX PROVISIONS	Provision pour charges à venir	- €		- €	ns
	DEPENSES REELLES		6 644 603,00 €	6 301 061,61 €	- 343 541,39 €	-5,17%

Les recettes de fonctionnement doivent rester supérieures aux dépenses courantes de fonctionnement pour garantir la solvabilité du CCAS et pour permettre l'entretien et l'accroissement du patrimoine de la collectivité.

Les excédents des années passées dans ce contexte permettent de financer les projets d'investissement.

RESULTAT	AU 31/12/2021
INVESTISSEMENT	649 528,49 €
FONCTIONNEMENT	388 577,01 €
RESULTAT CUMULE	1 038 105,50 €

Une fois déterminé le niveau des dépenses et des recettes de fonctionnement, le CCAS détermine son niveau d'investissement.

Les recettes d'investissement

LIBELLE	DEFINITION	BUDGET 2021		EVOLUTION EN €	EVOLUTION EN %
FONDS ET RESERVES	Subvention spécifique versée par l'Etat (FCTVA...)	40 000,00 €	13 004,72 €	- 26 995,28 €	-67,49%
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	Transfert en investissement d'une partie des excédents de fonctionnement pour financer les investissements	- €	- €	- €	ns
DEPOT ET CAUTIONNEMENT	Remboursement caution logement temporaire	400,00 €	500,00 €	100,00 €	25,00%
PRODUITS DE CESSION	Produit des ventes du patrimoine	3 000,00 €	- €	- 3 000,00 €	-100,00%
	TOTAL	43 400,00 €	13 504,72 €	- 29 895,28 €	-68,88%

Les dépenses d'investissement

LIBELLE	DEFINITION	BUDGET 2021	BUDGET 2022	EVOLUTION EN €	EVOLUTION EN %
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Dépenses permettant d'accroître le patrimoine de la collectivité	653 836,93 €	743 847,57 €	90 010,64 €	13,77%
				- €	
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	Remboursement avance de trésorerie et des cautions (logements temporaires..)	1 600,00 €	3 008,59 €	1 408,59 €	88,04%
	TOTAL	655 436,93 €	746 856,16 €	91 419,23 €	13,95%

Le CCAS prévoit de réaliser 746 k € de dépenses d'investissement.

Le budget se présente de manière synthétique de la manière suivante :

ANNEE 2022	DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
OPERATIONS REELLES	6 301 061,61 €	6 060 886,18 €
OPERATIONS COMPTABLES	159 658,09 €	17 055,63 €
AUTOFINANCEMENT	- €	
RAR	5 799,12 €	
EXCEDENT OU DEFICIT		388 577,01 €
TOTAL	6 466 518,82 €	6 466 518,82 €
	DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
OPERATIONS REELLES	746 856,16 €	13 504,72 €
RESTES A REALISER	47 779,71 €	
OPERATIONS COMPTABLES	17 055,63 €	159 658,09 €
DEPENSES IMPREVUES	10 999,80 €	
EXCEDENT OU DEFICIT		649 528,49 €
TOTAL	822 691,30 €	822 691,30 €
TOTAL GENERAL	7 289 210,12 €	7 289 210,12 €